

Réunion territoriale de la Loire-Atlantique

4 octobre 2017 à l'Hôtel de Région à Nantes

Objectif : sur un mode analytique par grande thématique du SRADDET, **partager l'état des lieux réalisé par l'ORES et le croiser avec les enjeux et objectifs stratégiques** identifiés dans le cadre des groupes de travail thématique et des instances environnementales dédiées (Commission consultative déchets, Comité Régional Biodiversité, Comité Régional Climat Air Energie).

VERBATIM

Equilibre, égalité des territoires, désenclavement

- ❖ « Les MSP ne remplissent pas toujours les services attendus, leur rôle est à relativiser »
- ❖ « Certaines inégalités, celles plus marquées en zone urbaine, ne sont pas assez visibles dans l'état des lieux ; l'analyse par intercommunalité gomme ces inégalités avec les moyennes »
- ❖ « Les parcours de vie et de santé sont tributaires de l'aménagement du territoire ; cela tient à l'accès à un bon logement, des services de mobilité disponibles, un bon environnement... Ces déterminants de santé, garantie d'un maintien en bonne santé, sont à prendre en compte dans toutes les politiques publiques »
- ❖ « Il faut valoriser la complémentarité entre urbain/métropole/rural qui s'avère être une chance pour développer l'attractivité des territoires sur différents sujets (numérique, habitat...) »
- ❖ « Le THD est un véritable facteur d'égalité du territoire »
- ❖ « En matière de numérique, nous sommes encore loin d'imaginer toutes les possibilités d'usage pouvant être développées, notamment pour la santé, en réponse au désenclavement des territoires »
- ❖ « Beaucoup d'enjeux et d'objectifs du SRADDET se croisent avec des schémas locaux métropolitains (SCOT et PLU) nouvellement révisés et qui sont entrés dans une phase de mise en œuvre concrète et qu'il convient donc de prendre en compte. La concertation et l'échange doivent se poursuivre d'autant plus, au-delà de la simple contribution »
- ❖ « Y-t-il eu un bilan de l'action des MSP ? Ce travail serait utile pour redéfinir leur rôle »
- ❖ « Les fragilités territoriales ne concernent pas seulement les territoires ruraux, mais aussi les urbains avec les quartiers de la politique de la ville »

Habitat, gestion économe de l'espace

- ❖ « Des comparaisons devraient être effectuées avec les périodes antérieures pour mieux analyser et appréhender l'évolution du rythme de consommation du foncier agricole, qui se ralentit en Pays de la Loire »
- ❖ « La rénovation urbaine et des centres bourgs est un sujet majeur pour économiser l'espace foncier : reconquérir les friches industrielles, construire plus en hauteur... »
- ❖ « L'accueil de nouvelles populations tout comme son vieillissement, sont des enjeux à anticiper impérativement, notamment sur l'offre de logement avec le développement de logements intermédiaires »
- ❖ « La croissance et le vieillissement démographiques invitent à développer de nouvelles formes d'habitat intermédiaire, à renouveler la ville sur la ville »

Infrastructures, transports

- ❖ « La question des franchissements de la Loire doit être impérativement travaillée le plus largement possible avec les collectivités potentiellement impliquées jusqu'au Pays de Retz, qui s'avère concerné »
- ❖ « Les infrastructures routières représentent un enjeu majeur. Des connexions fortes existent vers Paris et Bordeaux, via des pôles intermédiaires saturés, comme Angers. Il faut envisager des itinéraires bis pour les soulager et offrir un moyen de désenclaver les territoires ruraux »
- ❖ « L'axe Nantes/Angers/Paris est structurant, mais il ne faut pas minimiser l'importance d'autres axes, comme Nantes/Saumur/Tours pour le fret ferroviaire ou encore le barreau sud Paris-Massy-Valenton d'interconnexion TGV, qui restent des axes majeurs et structurants »
- ❖ « L'identification de ces axes n'est jamais un problème ; c'est le portage et le pilotage qui restent difficiles au regard du nombre important d'acteurs impliqués »
- ❖ « Le développement d'un axe Bretagne sud – région parisienne via les Pays de la Loire prévenant la saturation des périphériques nantais et rennais mériterait d'être pris en compte dans les priorité du SRADDET »
- ❖ « Nous avons beaucoup perdu sur le fret ferroviaire »
- ❖ « Il y a beaucoup d'attente sur la future convention Région/SNCF »
- ❖ « Les Assises de la mobilité, actuellement proposées par l'Etat ainsi que la feuille de route du ministère des transports (sur les modes doux et le

désenclavement des territoires notamment) sont des sources d'inspiration et de propositions à prendre en compte »

- ❖ « Le développement des transports collectifs en milieu rural est prégnant ; il ne faut pas oublier que la voiture reste un moyen intermédiaire d'y accéder, il faut donc anticiper les besoins d'accueil des véhicules dans ces espaces d'échanges multimodaux »
- ❖ « Comment le SRADDET pourrait-il aider les intercommunalités pour le développement des déplacements du quotidien ? »
- ❖ « Le SRADDET doit encourager les nouveaux services de mobilité rendus possibles par la révolution numérique ; le développement des véhicules propres est également un axe à approfondir »

Biodiversité, eau

- ❖ « Concernant la biodiversité il convient d'intégrer des actions d'évitement »
- ❖ « Par-delà la question de sa qualité, la quantité, la disponibilité (en matière d'activités économiques dont l'agriculture) et la répartition de l'eau sont à considérer »
- ❖ « Pourquoi parler de contexte naturel défavorable ? Il s'agit d'être réaliste sur les véritables responsabilités à l'origine de la mauvaise qualité de l'eau en Pays de la Loire, à savoir les pratiques économiques ; il faut prendre le problème véritablement à bras le corps »
- ❖ « Y a-t-il eu des réflexions sur l'hydroélectricité des rivières, au regard de l'importance du réseau fluviale de la région ? »
- ❖ « Attention à ne pas séparer les approches dans les différents domaines. En matière de qualité de l'eau, nous avons pu améliorer sensiblement les choses par des actions prescriptives. Même avec le SRADDET, qui est un schéma prospectif à 2050, nous ne pourrions améliorer les choses sans revoir profondément les pratiques sous tous les angles : politiques, sociales ou économiques... »
- ❖ « L'eau doit être identifiée comme grande cause régionale »
- ❖ « Il convient d'avoir une approche intégrée notamment sur l'eau »
- ❖ « L'importance de l'estuaire doit être prise en compte dans la chaîne trophique »

Climat, air, énergie

- ❖ « Le développement des réseaux intelligents est une action peu connue des acteurs, qui mériterait d'être davantage valorisée pour être mieux partagée et déployée »
- ❖ « Il convient de prendre en compte la nouvelle donne économique induite par l'auto-consommation sur le prix du kw/h »
- ❖ « L'habitant est l'acteur principal pour promouvoir et garantir une bonne transition comportementale en matière de réduction de la consommation d'énergie. La Région peut avoir un rôle important à jouer sur la sensibilisation et la pédagogie à apporter »
- ❖ « La mobilisation de nos concitoyens pour porter de nouveaux modes d'énergie est essentielle : utiliser des véhicules propres et plus autonomes, produire de l'énergie renouvelable en local via le photovoltaïque... »
- ❖ « Le lien entre aménagement du territoire, mobilité durable et environnement est à développer pour mieux partager une vision commune et globale »
- ❖ « En matière d'énergie, il convient de travailler avec les filières (bâtiment, transport, agriculture) qui sont également des émetteurs de gaz à effet de serre »

Déchets

- ❖ « En matière d'économie circulaire, il convient de réserver du foncier pour permettre des échanges de ressources. Il faut s'inscrire dans une dimension large d'aménagement du territoire »
- ❖ « Il est nécessaire de mailler le territoire avec des structures qui permettront la valorisation et le recyclage des déchets, et in fine la mobilisation des concitoyens vers ces pratiques »
- ❖ « Il faut faire de l'économie circulaire plus qu'un simple objectif du SRADDET, un élément structurant »